

Brabant central au lieu d'Anvers !

POLITIQUE Trois députés flamands souhaitent changer le nom de la province

- ▶ L'accord de majorité flamand prévoit de soustraire Anvers et Gand à l'influence provinciale.
- ▶ Du coup, trois députés proposent de rebaptiser la province et de reprendre le vieux nom de Brabant central.
- ▶ Légal, tout ça ? Négatif.

Trois députés flamands ont déposé jeudi une proposition visant à rebaptiser la province d'Anvers en Province Midden-Brabant – ou Brabant central. Issus de la majorité, ces élus habitent la province d'Anvers – il s'agit de Kris Van Dijck (N-VA), de Koen Van den Heuvel (CD&V), bourgmestre de Puurs, et de Bart Somers (VLD), bourgmestre de Malines.

1 Pourquoi changer le nom de la province d'Anvers ? L'accord de majorité du gouvernement de Geert Bourgeois projette d'affranchir Anvers et Gand de toute tutelle provinciale.

C'est insensé ? En soi, non. En 1995, Bruxelles a été sortie du périmètre provincial et la Région de Bruxelles capitale, sur son territoire, exerce elle-même les compétences dévolues aux provinces.

On agirait donc de même pour Anvers et Gand, donc. D'ici 2019, ces deux villes, sur leur sol, exerceront les compétences provinciales.

Il s'agit d'un premier pas vers la suppression des provinces flamandes.

L'accord flamand prévoit aussi qu'une série de matières sur lesquelles le pouvoir provincial avait jusqu'ici autorité, comme la jeunesse, la culture et les sports, seront progressivement confiées aux communes.

Dans ce nouveau redécoupage des compétences, les parlementaires de la majorité souhaitent éviter toute confusion à l'avenir entre les habitants de la

Métropole dirigée par Bart De Wever et les habitants de la province.

« Si une ville comme Namur décide un jour de devenir complètement autonome par rapport à la province du même nom, il serait surréaliste de conserver le même nom à la province dans laquelle se situe la ville désormais déliée de tout rapport avec les autorités provinciales », explique Kris Van Dijck, le député N-VA.

Somers fait valoir que bien des habitants de la province d'Anvers se sentent très peu Anversois. C'est le cas des gens de Malines, dit-il, comme ceux du Klein Brabant (soit, au sud de Malines, les communes se situant sous le Ruppel, comme Saint-Amand ou Puurs).

2 Pourquoi choisir le nom de Midden-Brabant ? Pour les trois auteurs de la proposition, cette appellation recouvre une référence historique, celle de l'ancien duché de Brabant, entre 825 et le XVIII^e, regroupait le Brabant septentrional (la province sud des Pays-Bas), le Brabant central (province d'Anvers) et le Brabant méridional (Brabant wallon et Brabant flamand) – lire ci-contre.

Rappelons que la proposition des trois élus flamands n'est pas vraiment neuve. En 2008, deux parlementaires du Vlaams Belang avaient déposé la même proposition, par la voix de Rita De Bondt et Francis Van den Eynde.

A l'époque, la proposition avait été rejetée à la Chambre. Les esprits semblent manifestement plus mûrs en Flandre

aujourd'hui. Mais il reste quelque verrou à lever, comme modifier la Constitution (ce qui suppose l'aval des deux tiers des députés de la Chambre).

3 Que dit la Constitution ? Si l'exécutif flamand veut transférer des compétences provinciales aux communes, il peut. Changer le nom de la province, ça, non. Le constitutionnaliste Christian Behrendt (ULg) rappelle que l'article 5 de la Constitution signale que « la Région flamande comprend les provinces suivantes : Anvers, le Brabant flamand, la Flandre occidentale, la Flandre orientale et le Limbourg ».

« C'est le fait de vivre dans l'une de ces provinces qui dit que vous êtes en Flandre », dit Christian Behrendt. Donc, ce n'est pas rien ! Et puis, c'est parce que la Constitution parle d'une Cour de cassation que la Cour de cassation s'appelle

comme cela. » Il ajoute : « Quand la Communauté française a changé son nom en Fédération Wallonie-Bruxelles, les Flamands ont – judicieusement !... – fait valoir que ce n'était pas conforme à la Constitution. Quand la Communauté prend un acte officiel et qu'il s'agit de se prémunir de tout recours, elle utilise d'ailleurs la seule appellation valide sur le plan juridique : Communauté. Les Flamands, sur ce point, avaient raison et ils voudraient donc maintenant commettre la même faute ? » ■

PIERRE BOUILLON
DIRK VANOVERBEKE
@dirkvanoverbeke

RECU**Anvers a fait partie du Brabant**

On peut débattre de l'intérêt de changer le nom de la province d'Anvers. Mais le nom proposé par les partis N-VA, CD&V, VLD est parfaitement... logique.

Anvers et ses environs n'ont pas toujours formé une entité (provinciale) distincte. Avant, Anvers a fait partie d'entités administratives plus vastes, aux contours évoluant bien sûr au gré des époques et occupations. C'était le cas sous l'administration franque, par exemple, qui façonna un « pagus Brabant » (pagus : pays) que bordaient l'Escaut, la Haine et de Dyle.

Plus tard, le duché du Brabant couvra les actuels Brabant flamand, Brabant wallon, Bruxelles, Anvers et, côté hollandais, ce qui est encore aujourd'hui la province de Brabant septentrional (avec Bois-le-Duc pour chef-lieu). Anvers est alors appelé Brabant central, situé qu'il est, entre le Brabant septentrional et le Brabant du sud.

Sous le régime autrichien, le duché de Brabant est subdivisé entre « quartiers » (Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc). Sous la France, ce qui correspond à l'actuelle province d'Anvers (+ un bout des Pays-Bas, dont Breda) devient le Département des deux Nèthe. Sous les Pays-Bas, Guillaume I^{er} fait d'Anvers l'une de ses provinces - elle est coincée entre le Brabant méridional (les actuels Brabant wallon, Brabant flamand + Bruxelles) et le Brabant septentrional. La révolution de 1830 passe les ciseaux dans la carte et le Brabant septentrional reste côté hollandais. La Belgique s'organise en neuf provinces. En 1995, à la suite de la 4^e réforme de l'Etat, le Brabant éclate en trois (Bruxelles + Brabant flamand + Brabant wallon). Pour l'historien Hervé Hasquin, proposer le nom de Midden Brabant à l'actuelle province d'Anvers est « parfaitement logique, d'un point de vue historique et géographique » vu sa situation position intermédiaire entre le Brabant flamand et le Brabant hollandais.

P.BN

